

Intervention au Conseil de Communauté du 12 février 2010

Délibération DEE-01

Création du nouveau Parc des expositions de Toulouse

Reconnaissance de son intérêt communautaire

Présentée par Jean-Charles Valadier, pour le groupe des élus Verts

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les conseillers communautaires,

Les Verts approuvent la reconnaissance de l'intérêt communautaire du Parc des expositions, de sa gestion et de son éventuel déménagement.

Cependant, lors du dernier Conseil municipal de Toulouse, les Verts ont clairement exprimé leur désaccord au projet de création d'un nouveau parc des expositions tel qu'il nous est aujourd'hui présenté, à Aussonne.

Nous sommes favorables à une modernisation de cet équipement et il existe pour cela une importante marge de progression. Ainsi, nous ne nions pas le besoin de faire évoluer l'actuel Parc des expositions, au moyen éventuellement de son déménagement, mais nous tenons à rappeler que cette modernisation ne doit pas se faire à n'importe quel prix. Les coûts de ce projet pour nos collectivités, ainsi que ses effets sur l'aménagement du territoire, sont trop importants pour ne pas être examinés plus attentivement. Un débat public s'avère nécessaire, associant l'ensemble des élus, et plus largement la population du Grand Toulouse.

L'implantation, à grands frais, d'un nouvel équipement sur un site aussi éloigné que celui d'Aussonne ne pourra que conforter l'accélération de l'étalement urbain. Tout le contraire de l'orientation que nous souhaitons donner à notre politique d'aménagement du territoire. Rappelons en effet que la communauté urbaine a récemment adopté les grands principes d'une urbanisation durable. Et pour preuve, je citerai les objectifs du Schéma de cohérence territoriale (SCoT), à savoir :

- arrêter l'étalement urbain,
- densifier nos villes,
- donner la priorité au renouvellement urbain des zones desservies en transports en commun,
- préserver et dynamiser les espaces agricoles périurbains.

De même, avec l'adoption d'un Plan Climat territorial, le Grand Toulouse s'engage à réduire ses émissions de gaz à effet de serre. Avec l'implantation du Parc des expositions à Aussonne, nous nous éloignons de cet objectif.

Urbaniser la zone agricole entre Aussonne, Cornabarrieu et Seilh, c'est, au contraire, générer de nouveaux besoins de déplacements et dilapider encore plus nos ressources foncières dans la création de nouvelles voiries, dont la future bretelle routière RD902. Des routes dont le sort sera d'être rapidement encombrées, ajoutant encore à l'engorgement de l'agglomération. Les promoteurs du projet en ont visiblement conscience puisqu'ils prévoient de créer 7500 places de stationnement sur place.

Quant au tramway, il placerait cet équipement à plus de 40 minutes de la Gare Matabiau et de la future gare TGV, et à près d'une heure des terminus des lignes A et B du métro... Peut-on parler d'une véritable desserte en transport en commun ?

Par ailleurs, il faut aussi se rappeler le contexte qui a vu l'émergence de ce projet de déménagement. C'est l'aménagement de l'île du Ramier en Parc de loisir qui a été l'élément déclencheur de ce projet de déménagement. Et l'intérêt communautaire de ce grand projet ne fait aucun doute, dans la continuité des projets communautaires *Garonne aval et Garonne Ariège*.

Par conséquent, ces deux projets que sont le déménagement du Parc des expositions et l'aménagement de l'île du Ramier ne vont pas l'un sans l'autre. Notre assemblée se doit de connaître le coût du réaménagement complet de l'île du Ramier, avec ou sans destruction de l'actuel Parc des expositions, pour juger de l'investissement global demandé au Grand Toulouse.

A titre de comparaison, voici quelques exemples de réalisations possibles pour des coûts sensiblement comparables. Ces exemples, tirés du projet de révision du PDU, permettent de mesurer l'ampleur de l'investissement financier :

- 360 millions d'euros, c'est la réalisation de la ligne de tramway Purpan/Plaisance
- 285 millions d'euros, c'est la prolongation de la ligne de tramway Garonne du Grand Rond à Saint Orens.

Enfin, ces grands projets ne sont pas même inscrits au plan pluriannuel d'investissement. Aucun montage financier n'est aujourd'hui avancé, permettant de préciser la contribution des autres collectivités... Ainsi, l'apport financier de la Région et du Conseil général est encore inconnu. Nous ne sommes pas en mesure d'évaluer les capacités de financement pluriannuel de notre collectivité. Décidemment, les zones d'ombre sont trop importantes pour nous permettre de porter un jugement éclairé sur ces projets ! Notre responsabilité d'élus doit donc nous conduire à exiger de plus amples informations avant de pouvoir se prononcer sur cette délibération.

Pour toutes ces raisons, les Verts demandent qu'une réflexion partagée soit engagée pour examiner l'ensemble des alternatives de localisation d'un nouveau Parc des expositions et d'aménagement de l'île du Ramier. Nos concitoyens doivent pouvoir participer à ce débat si déterminant pour l'avenir de l'agglomération.

En l'absence de cette réflexion globale, tant en terme de projet que de financement, les élus Verts voteront contre cette délibération.

Je vous remercie.